



ACTUALITÉS

Les 30 ans du Bac Pro. Colloque à l'université de Lille

Le droit au retour en formation

L'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation

L'apprentissage dans la fonction publique

Les formations émergentes ou rares

RÈGLEMENTATION

Les travaux temporaires en hauteur

DOCUMENTATION

ACTUALITÉS

Les 30 ans du Bac Pro. Colloque à l'université de Lille



Le Laboratoire du Centre interuniversitaire de recherche en sciences de l'éducation de Lille (CIREL) propose, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CEREQ et l'Association française de sociologie (AFS), un colloque pluridisciplinaire « *Les trente ans du bac pro.*

La voie professionnelle à l'épreuve du baccalauréat et de la hausse du niveau d'éducation », du 17 au 19 novembre 2015. Organisé autour de présentations, de tables rondes et d'ateliers, ces trois journées permettront d'aborder les évolutions du Bac Pro, sa place dans le système éducatif ainsi que la possibilité de poursuivre des études dans le supérieur.

Pour consulter le programme : <https://ged.univ-lille3.fr/nuxeo/nxfile/default/ef099dda-a626-4a7f-a0cc-17a58d95a848/blobholder:0/programme-mail.pdf>

Le droit au retour en formation

Le 24 septembre dernier, lors d'une visite au salon « Jeunes d'Avenirs » organisé par le groupe AEF à Paris, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a dressé un premier bilan du dispositif « *Reviens te former* », destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle.

A partir du site reviensteformer.gouv.fr, un service de rappel gratuit est proposé, avec une prise en charge rapide et un suivi personnalisé pour tout jeune qui en fait la demande. Cette plateforme a enregistré, du 19 mai au 21 septembre 2015, selon le ministère, 8909 demandes de rappel dont 6918 ont été traitées (les autres demandes sont en cours de traitement).

L'ensemble des organismes (CIO, ONISEP, Mission de lutte contre le décrochage scolaire, missions locales...) est associé au processus pour assurer le retour effectif en formation des jeunes qui en font la demande. « *Pour les retours dans le système éducatif, dans la plupart des cas, la formation ne peut pas consister en une simple intégration dans une classe existante. Sur la base d'un positionnement pédagogique, il est nécessaire d'adapter aux acquis du jeune la durée de sa formation, son emploi du temps et ses activités de formation. L'organisation de ces parcours personnalisés s'effectue de préférence dans le cadre des réseaux d'établissements, avec l'appui des corps d'inspection territoriaux.* ».

Sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr/cid93364/droit-au-retour-en-formation-premier-bilan-a-l-occasion-du-deplacement-de-najat-vallaud-belkacem-a-orleans.html&xtmc=reviensteformer&xtnp=1&xtcr=3) : <http://www.education.gouv.fr/cid93364/droit-au-retour-en-formation-premier-bilan-a-l-occasion-du-deplacement-de-najat-vallaud-belkacem-a-orleans.html&xtmc=reviensteformer&xtnp=1&xtcr=3>

Le développement de l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation

La signature d'un protocole d'accord

Un protocole d'accord en faveur du développement de l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation a été signé, le 15 septembre 2015, lors des Assises nationales, entre l'Etat, l'Association des régions de France (ARF) et notamment la Fédération nationale des CFA aux métiers du sport et de l'animation.

Ce protocole vise à mettre en place un « comité de coordination » destiné à être un « espace d'échange et de résolution de problèmes » liés à l'apprentissage. Chacun des signataires a un engagement particulier, celui de l'Association des régions de France est de :

- développer un CFA du sport et de l'animation dans chaque région ;
- promouvoir les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) comme lieu d'accueil des CFA ;
- promouvoir le développement de l'apprentissage dans ce secteur et informer les structures appartenant au Service public régional de l'orientation.

Le protocole d'accord « Pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation » :

http://weigelia.nexen.net/actualitesdelafornation/www/IMG/pdf/protocole_a_preapprentissage_secteur_du_sport_et_de_l_animation.pdf

La mission d'évaluation du financement et des conditions de développement de l'apprentissage aux métiers du sport et de l'animation

Le présent rapport, établi par Gérard Bessière, Inspecteur général de la jeunesse et des sports (IGJS), aborde notamment l'évaluation des conditions de développement de l'apprentissage aux métiers du sport et de l'animation.



L'apprentissage aux métiers du sport et de l'animation s'est développé à partir de 1994 avec la création de deux CFA en région Ile-de-France. Avec un effectif de 3360 apprentis répartis dans 17 CFA en 2013, ce dispositif connaît une progression régulière (ils étaient 2800 en 2010) et enregistre de bons indicateurs de réussite : le pourcentage de rupture des contrats est très faible (6%) et le taux d'insertion professionnelle est de l'ordre de 85%.

Cependant, le rapport révèle de nombreux obstacles au développement de l'apprentissage aux métiers du sport et de l'animation : un déficit d'image, une méconnaissance du dispositif de la part des employeurs potentiels, une inégalité territoriale concernant l'implantation des CFA, une multiplicité des structures de formation, une information insuffisante des jeunes sur les offres de formation...

Le rapport fait 18 préconisations dont :

- « Concevoir une page internet des sites du ministère chargé de la jeunesse et des sports ciblée sur l'apprentissage, qui soit attractive et interactive, prévoir un critère de recherche « apprentissage » dans le calendrier des formations, et présenter les modalités d'accès des diplômés par la voie de l'apprentissage dans la nouvelle application « FORÔMES ».

- Valoriser les atouts de l'apprentissage aux métiers du sport et de l'animation en termes d'insertion professionnelle des jeunes, auprès des conseils régionaux ;
- Susciter auprès des conseils régionaux, en lien avec les branches professionnelles, l'établissement de Conventions d'objectifs et de moyens (COM) relatives au développement de l'apprentissage aux métiers du sport et de l'animation ;
- Concevoir, au niveau ministériel, un modèle d'organisation et d'implantation des CFA aux métiers du sport et de l'animation, qui permette d'assurer entre les CREPS (Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives) et les CFA, un couplage simplifié et relativement uniformisé, sous la forme d'unités de formation par apprentissage (UFA) ou de sections d'apprentissage... ».

Pour télécharger le rapport « Mission d'évaluation du financement et des conditions de développement de l'apprentissage aux métiers du sport et de l'animation » :

<http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/IGMissionApprentissage.pdf>

L'apprentissage dans la fonction publique

Lors de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, le Président de la République avait annoncé, pour la rentrée 2015, l'objectif de recruter 4000 apprentis dans la fonction publique. Cette campagne de recrutement d'apprentis se poursuit dans les rectorats, les services départementaux et les établissements scolaires. Plus de 1000 contrats ont déjà été conclus depuis septembre.

Des témoignages de premiers contrats signés à l'éducation nationale sur le site de l'académie de Poitiers : <http://www.ac-poitiers.fr/etablisements-et-formations/l-academie-recrute-des-apprentis-192134.kjsp?RH=1174038579894>

Les besoins de formation non satisfaits au regard des besoins de l'économie. La problématique des formations émergentes ou rares

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social avait chargé, en avril 2015, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de conduire une mission visant à publier « une première liste de qualifications émergentes ou rares, mais stratégiques, qui pourrait être présentée au CNEFOP pour que soient envisagées les voies et moyens de mise en place de formations à brève échéance ».

Le groupe de travail a identifié 99 métiers émergents ou rares répartis en sept grands secteurs d'activité : agriculture et agroalimentaire, bâtiment et travaux publics, commerce, hôtellerie-restauration-tourisme, industrie, transport et logistique, numérique et communication.

Pour chaque secteur d'activité, des précisions sont apportées concernant : les grands facteurs d'évolution, les métiers en développement et/ou d'avenir, les métiers stratégiques et/ou rares, l'évolution de l'emploi et des postes à pourvoir, l'offre de formation la plus rare sur ces métiers et la liste des certifications.

Pour télécharger le rapport : http://www.ville-emploi.asso.fr/wp-content/uploads/docs/IGAS_formation_rares.pdf



RÈGLEMENTATION

Les travaux temporaires en hauteur

De nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur ont été publiées au JO du 5 août 2015 et au bulletin officiel n° 34 du 17 septembre 2015.

Ce texte publié également en annexe la liste des spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation portant sur le travail en hauteur.

L'article 1 de cet arrêté précise que : « *Les candidats à l'obtention des spécialités de diplômes professionnels dont la liste est fixée en annexe doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation prévue par la recommandation R 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative en tout ou partie, au montage, à la réception et à l'utilisation des échafaudages de pied (...)* ».

Pour accéder au texte :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=92491

DOCUMENTATION

La formation professionnelle au service de l'amélioration des compétences en France

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un rapport sur la formation professionnelle en France en 2015 en vue de renforcer son efficacité.

Les auteurs soulignent que : « *l'enseignement professionnel secondaire et l'apprentissage continuent de pâtir d'une mauvaise image auprès des familles, en dépit des bons résultats enregistrés par l'apprentissage. Le nombre de contrats d'apprentissage augmente régulièrement, mais cette progression concerne principalement les élèves qui préparent un diplôme de l'enseignement supérieur ou, au moins, du deuxième cycle du secondaire au moins (baccalauréat) (...). Les diplômés des formations professionnelles dans le secondaire n'enregistrent pas de bons résultats sur le marché du travail et la qualité de ces formations doit être améliorée.* ».



Ils proposent notamment :

- d'améliorer la formation professionnelle dans l'enseignement secondaire :
 - en faisant appel à des enseignants très qualifiés et en offrant un accompagnement davantage personnalisé aux élèves ne possédant pas les compétences de base ;
 - en offrant aux maîtres d'apprentissage et aux tuteurs une préparation pédagogique adaptée à l'ensemble des formations en alternance ;
 - en s'assurant que les services d'orientation dans les établissements informent mieux les parents et les élèves des avantages de l'apprentissage.
- de renforcer la formation aux compétences de base ;
- de simplifier le financement et la gouvernance de la formation professionnelle.

Sur le site de L'OCDE : http://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/la-formation-professionnelle-au-service-de-l-amelioration-des-competences-en-france_5jrw21kcn8vc-fr

Faire des études supérieures, et après. Enquête Génération 2010 – Interrogation 2013

Cette note du CEREQ analyse les trois premières années de vie active des 369 000 jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010, qu'ils aient obtenu un diplôme ou non.



Dans la partie consacrée à l'apprentissage (pp. 18-20), il est noté que « *l'offre de formation en apprentissage s'est considérablement élargie dans l'enseignement supérieur. Environ 12 % des sortants de l'enseignement supérieur de la Génération 2010 sortent d'une formation dispensée en apprentissage. L'apprentissage poursuit son développement dans ses filières historiques, les filières professionnelles du supérieur court (23 % des diplômés de BTS/DUT et 31 % en licence professionnelle). Il s'est également considérablement développé dans les grandes écoles, sous la houlette des écoles d'ingénieurs où près d'un diplôme sur cinq était obtenu par ce biais en 2010. Cependant, se former par apprentissage n'est pas la garantie d'obtenir un diplôme. Par exemple, les apprentis représentent 15 % des sortants sans diplôme de BTS/DUT, soit 6 % de l'ensemble des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur en 2010.* ».

Source : Julien Calmand, Boris Ménard, Virginie Mora. CEREQ, NEF n° 52, septembre 2015.

Pour lire la note du CEREQ :

<http://www.cereq.fr/content/download/15163/121827/file/Nef52.pdf>

La reconnaissance des diplômes dans les classifications de branches. Des évolutions sans révolution

Cette étude du CEREQ « *La reconnaissance des diplômes dans les classifications de branches* » se place dans la continuité de l'étude « *Quelle reconnaissance conventionnelle des diplômes dans les relations formation emploi ? La place, le statut et le rôle des diplômes dans les conventions collectives* » réalisée en 2011-2012 pour la DGESCO (collection CPC études, n° 2 de septembre 2013).



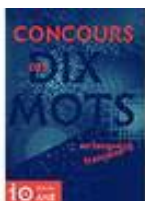
Dans ce numéro, les auteurs concluent que : « *les Certifications de qualification professionnelle (CQP) s'inscrivent aujourd'hui dans un rapport de complémentarité avec les diplômes de l'éducation nationale. (...)* ». « *En effet, alors que la reconnaissance des diplômes ne s'opère qu'au moment de l'accès à l'emploi (lors de l'embauche dans l'entreprise des jeunes diplômés), celle des CQP se produit tout au long du déroulement de carrière des salariés en poste.* ».

Source : Pascal Caillaud, Nathalie Quintero, Fred Séchaud (CEREQ). Bref, n° 339, octobre 2015, 4 p.

Pour télécharger le Bref n° 339 :

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/15219/122279/file/b339.pdf>

Le concours « Dis-moi dix mots que tu accueilles »



L'édition 2015-2016 du concours « Dis-moi dix mots... en langue(s) française(s) : la richesse des régionalismes francophones » met à l'honneur les variétés du français dans les différents pays de la Francophonie.

Le concours est organisé dans le cadre de l'opération annuelle dédiée à la langue française mise en place par le ministère de la culture et de la communication, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, via le réseau Canopé et l'Institut français.

Au cours de cette 10^{ème} édition, les élèves et les apprentis pourront ainsi s'exprimer autour de dix mots utilisés dans les différents territoires francophones tels que : « chafouin » et « fada » en France, « poudrerie » et « dépanneur » au Québec, « lumerotte » et « dracher » en Belgique, « ristrette » et « vigousse » en Suisse, « tap-tap » en Haïti et « champagné » au Congo.

Pour aider les élèves dans leurs productions, chaque atelier du réseau Canopé met à disposition des enseignants et des formateurs, des ressources pédagogiques papiers (brochure, livret littéraire, dépliant informatif, exposition en prêt) et numériques (fiches pédagogiques, films...) : <http://www.reseau-canope.fr/dis-moi-dix-mots/>

Pour prendre connaissance du règlement du concours et s'inscrire : <http://www.reseau-canope.fr/dis-moi-dix-mots/>

Les métiers du commerce de gros

L'ONISEP vient de publier, dans la collection « Zoom sur les métiers », un nouveau numéro dédié aux métiers du commerce de gros (CAP à bac + 5).

Source : ONISEP, septembre 2015, 144 p. (Coll. *Zoom sur les métiers*).



CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 19 11 11

Site : eduscol.education.fr/cnraa

Suivez le CNRAA sur

